



Forever 

18^e Rallye de la Haute-Senne

15 et 16 juin 2024 



ML PASSION RALLYE
PHOTOGRAPHIE

EPREUVE OPEN

 : SUPPORTER DU BRAINE AUTO CLUB

RÉGLEMENT

MERCI AU NEW SPORT, LE MODERNE ET LE REMPART



BTS
IT Office Solutions



0470/553.663
monte meuble/matériaux

URBAN
GROUP

B **BÉTON**
DEVLEESCHAUWER



067/33.30.70
CANONE
Boulangerie-Pâtisserie

AVScar avscar.be
Chaussée de Bruxelles 394A - 7090 Braine-le-Comte
0476 99 22 64 



L'huile des records du monde

VSD Arbori'Garden
Élagage - Abattage
Création d'espaces verts et de terrasses
0492 31 42 48
www.vsd-arborigarden.be



GARAGE
VERSTAEN
067/44.29.55 ECAUSSINNES



RALLYE DE LA HAUTE SENNE 2024
sur base du règlement Type "Rallyes",
mis à jour le **19 AVRIL 2024**



EPREUVE : Rallye de la Haute Senne

VISA ASAF N° : HT 41

DATE : 15 & 16 juin 2024

ORGANISATEUR : Braine Auto Club asbl

N° D'ENTREPRISE : 862.2.24.797.....

ADRESSE SECRETARIAT – DIRECTION DE COURSE :

Café le « New Sport » Grand-Place 15 à 7090 Braine-le-Comte

REGLEMENT PARTICULIER

REMARQUE :

R.T.G. = Règlement Technique Général

R.S.G. = Règlement Sportif Général.

R.P.R. = Règlement Particulier Rallyes

I. TIMING GENERAL

07/05/2024		Parution du Règlement Particulier approuvé et début des engagements via la plate- forme "engagement" de l'ASAF, uniquement. (voir Art. 3.3.9 du RSG)
09/06/2024	18h00	Clôture des inscriptions à droits simples
11/06/2024	12h00	Clôture des inscriptions à droits majorés de 20%
13/06/2024	12h00	Clôture des inscriptions à droits majorés de 30%
11/06/2024	18h00	Attribution des numéros
	20h00	Affichage de la liste des engagés. Parution via les réseaux sociaux (Facebook, Site internet, etc.)
15/06/2024	10h00	Ouverture du secrétariat de l'épreuve. Les instructions pour le retrait des documents (road-book concurrents et assistance, numéros, etc.) ainsi que celui du numéro qui a été attribué, feront l'objet d'une parution sur le site ou le FB de l'organisateur ou seront envoyées par mail à chaque équipage, au plus tard le 13/06/24.
	10h00 14h00	Distribution du road-book et début des reconnaissances Ouverture des VT. Ordre de passage : L'heure sera précisée par mail après l'attribution des numéros. Les heures de présentation seront également transmises via les réseaux sociaux au plus tard le 13/06/2024
	15H00	Clôture de la distribution du Roadbook
	15h00	Fermeture du secrétariat
	19h00	Clôture des VT
	19h00	Fin absolue des reconnaissances
16/06/2024	06h45	Réouverture du secrétariat et VT complémentaires
	07h00	Fermeture des VT complémentaires
	07h15	Affichage de la liste des voitures et équipages qualifiés et parution sur le site internet
	07h30	Ouverture du parc fermé de départ
	08h00	Départ de la première voiture pour la 1 ^{ère} boucle
	11h28	Départ de la première voiture pour la 2 ^{ème} boucle
	14h18	Départ de la première voiture pour la 3 ^{ème} boucle
	17h08	Départ de la première voiture pour la 4 ^{ème} boucle
	20h22	Arrivée de la première voiture au PF
		60' maximum après l'arrivée du dernier concurrent dans les divisions 4,3,2,1, <u>affichage des résultats officiels</u> 60' maximum après l'arrivée du dernier concurrent dans les divisions PH's <u>affichage des résultats officiels</u> 30' après l'affichage des résultats officiels : <u>affichage des résultats OFFICIALISES</u> 30' après l'heure de l'officialisation du classement final : <u>Publication des résultats 4,3,2,1 et PH's, par affichage et édition via les réseaux sociaux.</u>



Rallye Braine

15 & 16 juin 2024

Localisation		EC	Liaison	Secteur	Total	Moyenne	Temps	Heure	Heure	Heure
		Distance	Distance	Distance	Distance		Prévu	Voiture 0	1 ^{er} voiture	Dernière
								15'	START	START
		Ordre de départ : SR/PH		10'	4-3-2-1	5'	DEMO			
		Nombre de voitures au départ boucle N°1						120		02:15
CH 0	Parc départ OUT							7 h 45	8 h 00	10 h 15
CH 0A	Pneus IN		0.800		0.800		00:05	7 h 50	8 h 05	10 h 20
	Service pneus						00:10			
CH 0B	Pneus OUT							8 h 00	8 h 15	10 h 30
CH 1	La Senne		7.600	7.600	8.400	46 Km/h	00:10	8 h 10	8 h 25	10 h 40
	EC 1 LA SENNE	8.100					00:03	8 h 13	8 h 28	10 h 43
CH 2	Le Scaucq		7.170	15.270	23.670	48 Km/h	00:19	8 h 32	8 h 47	11 h 02
	EC 2 LE SCAUBECQ	12.660					00:03	8 h 35	8 h 50	11 h 05
CH 2A	Service IN		4.480	17.140	40.810	49 Km/h	00:21	8 h 56	9 h 11	11 h 26
	Service						00:20			
CH 2B	Service OUT							9 h 16	9 h 31	11 h 46
CH 3	Le Calvaire		4.450	4.450	45.260	33 Km/h	00:08	9 h 24	9 h 39	11 h 54
	EC 3 LE CALVAIRE « Show »	12.760					00:03	9 h 27	9 h 42	11 h 57
CH 3A	Service IN		0.850	13.610	58.870	41 Km/h	00:20	9 h 47	10 h 02	12 h 17
	Service						00:20			
CH 3B	Service OUT							9 h 47	10 h 02	12 h 17
CH 3C	Regroup		0.655	0.655	59.525	8 Km/h	00:05	9 h 52	10 h 07	12 h 22
	Km Boucle	33.520	26.005		59.525	Regroup	00:53		100	01:55
CH 3D	Parc départ OUT							1 h 08	11 h 00	12 h 55
CH 3E	Pneus IN		0.800		0.800		00:05	10 h 50	11 h 05	13 h 00
	Service pneus						00:10			
CH 3F	Pneus OUT							11 h 00	11 h 15	13 h 10
CH 4	La Senne		7.600	7.600	8.400	46 Km/h	00:10	11 h 10	11 h 25	13 h 20
	EC 4 LA SENNE	8.100					00:03	11 h 13	11 h 28	13 h 23
CH 5	Le Scaucq		7.170	15.270	23.670	48 Km/h	00:19	11 h 32	11 h 47	13 h 42
	EC 5 LE SCAUBECQ	12.660					00:03	11 h 35	11 h 50	13 h 45
CH 5A	Service IN		4.480	17.140	40.810	49 Km/h	00:21	11 h 56	12 h 11	14 h 06
	Service						00:20			
CH 5B	Service OUT							12 h 16	12 h 31	14 h 26
CH 6	Le Calvaire		4.450	4.450	45.260	33 Km/h	00:08	12 h 24	12 h 39	14 h 34
	EC 6 LE CALVAIRE « Show »	12.760					00:03	12 h 27	12 h 42	14 h 37
CH 6A	Service IN		0.850	13.610	58.870	41 Km/h	00:20	12 h 47	13 h 02	14 h 57
	Service						00:20			
CH 6B	Service OUT							12 h 47	13 h 02	14 h 57
CH 6C	Regroup		0.655	0.655	59.525	8 Km/h	00:05	12 h 52	13 h 07	15 h 02
	Km Boucle	33.520	26.005		59.525	Regroup	00:43		90	01:45
CH 6D	Parc départ OUT							0 h 58	13 h 50	15 h 35
CH 6E	Pneus IN		0.800		0.800		00:05	13 h 40	13 h 55	15 h 40
	Service pneus						00:10			
CH 6F	Pneus OUT							13 h 50	14 h 05	15 h 50
CH 7	La Senne		7.600	7.600	8.400	46 Km/h	00:10	14 h 00	14 h 15	16 h 00
	EC 7 LA SENNE	8.100					00:03	14 h 03	14 h 18	16 h 03
CH 8	Le Scaucq		7.170	15.270	23.670	48 Km/h	00:19	14 h 22	14 h 37	16 h 22
	EC 8 LE SCAUBECQ	12.660					00:03	14 h 25	14 h 40	16 h 25
CH 8A	Service IN		4.480	17.140	40.810	49 Km/h	00:21	14 h 46	15 h 01	16 h 46
	Service						00:20			
CH 8B	Service OUT							15 h 06	15 h 21	17 h 06
CH 9	Le Calvaire		4.450	4.450	45.260	33 Km/h	00:08	15 h 14	15 h 29	17 h 14
	EC 9 LE CALVAIRE « Show »	12.760					00:03	15 h 17	15 h 32	17 h 17
CH 9A	Service IN		0.850	13.610	58.870	41 Km/h	00:20	15 h 37	15 h 52	17 h 37
	Service						00:20			
CH 9B	Service OUT							15 h 37	15 h 52	17 h 37
CH 9C	Regroup		0.655	0.655	59.525	8 Km/h	00:05	15 h 42	15 h 57	17 h 42
	Km Boucle	33.520	26.005		59.525	Regroup	00:43		80	01:35
CH 9D	Parc départ OUT							0 h 58	16 h 40	18 h 15
CH 9E	Pneus IN		0.800		0.800		00:05	16 h 30	16 h 45	18 h 20
	Service pneus						00:10			
CH 9F	Pneus OUT							16 h 40	16 h 55	18 h 30
CH 10	La Senne		7.600	7.600	8.400	46 Km/h	00:10	16 h 50	17 h 05	18 h 40
	EC 10 LA SENNE	8.100					00:03	16 h 53	17 h 08	18 h 43
CH 11	Le Scaucq		7.170	15.270	23.670	48 Km/h	00:19	17 h 12	17 h 27	19 h 02
	EC 11 LE SCAUBECQ	12.660					00:03	17 h 15	17 h 30	19 h 05
CH 11A	Service IN		4.480	17.140	40.810	49 Km/h	00:21	17 h 36	17 h 51	19 h 26
	Service						00:20			
CH 11B	Service OUT							17 h 56	18 h 11	19 h 46
CH 12	Le Calvaire		4.450	4.450	45.260	33 Km/h	00:08	18 h 04	18 h 19	19 h 54
	EC 12 LE CALVAIRE « Show »	12.760					00:03	18 h 07	18 h 22	19 h 57
CH 12A	Service IN		0.850	13.610	58.870	41 Km/h	00:20	18 h 27	18 h 42	20 h 17
	Service						00:10			
CH 12B	Service OUT							18 h 27	18 h 42	20 h 17
CH 12C	PARC FIN		0.655	0.655	59.525	8 Km/h	00:05	18 h 32	18 h 47	20 h 22
	Km Boucle	33.520	26.005		59.525					
	Km TOTAL	134.080	104.020		238.100					

II ORGANISATION

Art. 1. Organisation

L'ASBL Braine Auto Club organise, les 15 & 16 juin 2024 le Rallye de la Haute Senne, 18^{ème} édition. Cette épreuve sera disputée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Comité organisateur

- | | |
|---|-----------------|
| - Directeur de course Eddy Limbourg | Lic ASAF n° 311 |
| - Directeur de course adjoint Hugues Henrot | Lic ASAF n° 835 |
| - Directeur de la sécurité Jules Liègeois | Lic ASAF n° 937 |
| - Directeur de la sécurité adjoint Frédéric Leemans | Lic ASAF n° 322 |
| - Secrétaire du meeting Sandra Mary | Lic ASAF n° 317 |
| - Secrétaire adjointe Cindy Delrue | Lic ASAF n° 218 |

Officiels délégués à l'épreuve par le pouvoir sportif

- | | |
|---|-------------------|
| - Collège des Commissaires Sportifs | |
| Président Pierre Vanderlin | Lic ASAF n° 113 |
| Membres Laurent Walbrecq | Lic ASAF n° 022 |
| Membres Michel Roquet | Lic ASAF n° 951 |
| - Collège des Commissaires Techniques | |
| Président Georges Gilbert | Lic ASAF n° 973 |
| Membres Catoul Marie-Luce | Lic ASAF n° 964 |
| Deneufbourg Franz | Lic ASAF n° 244 |
| Deneufbourg Patrick | Lic ASAF n° 226 |
| Franckx Bastien | Lic ASAF n° 882 |
| Bernard Alain | Lic ASAF n° 965 |
| Bernard Falone | Lic ASAF n° 862 |
| Secrétaire Liemans Katia | Lic ASAF n° 902 |
| Roser Angélique | Lic ASAF n° 90047 |
| - Inspecteur "Sécurité" Walbrecq Laurent | Lic ASAF n° 022 |

Officiels d'épreuve mandatés par l'organisateur

- | | |
|--|--------------------------|
| - Relation concurrents Joël Brasseur | Lic ASAF n° 450 |
| - Responsable EC 1 Louis Modave | Lic ASAF n° 653 |
| - Responsable EC 2 Luc Joniaux | Lic ASAF n° 367 |
| - Responsable EC 3 Alain Delaunois | Lic ASAF n° 465 |
| - Chefs de Sécurité EC 1 Legrand Eric | Lic CAS n° 25423 (B1/S1) |
| - Chef de sécurité EC 2 Michaël Joniaux | Lic CAS n° 20269 (B1/S1) |
| - Chef de sécurité EC 3 Sandrine Dacquin | Lic CAS n° 20723 |

Secours médicaux

- Equipe médicale : CRS
- Ambulances : Ambuce rescue team Nombre : 4

III MODALITES GENERALES

Art. 2. Eligibilité

Le Rallye de la Haute Senne est une épreuve de type "B" (Voir Art. 26 du RPR), disputée en une étape, comptant :

- Le Championnat de la **Fédération Wallonie-Bruxelles**
- Le **"TOP MASTERS CHALLENGE"** (Voir Art. 25.1.3.1 du RPR)

Ce challenge, **basé sur toutes les épreuves "Championnat" des Rallyes de type B**, est réservé aux licencié.e.s (pilotes comme co-pilotes), âgé.e.s de **50 ans et plus (né.e.s avant le 1^{er} janvier 1974)**.

Toutes les épreuves de ce type peuvent donc entrer en ligne de compte avec le même quota de résultats max et min, que pour le Championnat traditionnel.

N.B. : La participation au TMC et l'inscription aux épreuves dans cette catégorie, sont automatiques, sauf opposition du licencié, transmise par écrit, au secrétariat de l'ASAF et/ou à l'organisateur de l'épreuve concernée.

La **liste** reprenant les participants inscrits dans cette catégorie sera affichée, en plus de celle, habituelle, de tous les engagés (et ce, dans les mêmes conditions et délais), au tableau officiel d'affichage, ainsi qu'un **classement final**.

Des classements séparés pour toutes les catégories (D4, D123, PH Classic et PH/SR) seront également établis au sein du Challenge.

(Voir Règlement complet sur le site Internet www.asaf.be, onglet "Règlements" puis "Règlements des challenges").

- Les Championnats et Challenges, de **toutes les CSAP** (réservés à leurs licenciés respectifs)

Art. 3. Admission des véhicules

- L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions 1, 2, 3 et 4 ainsi que ceux des Divisions PH Classic et PH S/R (Voir Art. 26.11.1 à 26.11.5 du RPR).
- Elle accueillera également ceux de la Division **Histo-Démo** (Voir Art. 26.11.6, du RPR)

**IMPORTANT : Des vêtements recouvrant totalement les bras et les jambes seront obligatoires en Division Histo-Démo, pour les occupants du véhicule.
Ces vêtements seront aussi ininflammables que possible (tissus ou matières synthétiques prohibés).**

Art. 4. Description du parcours

Constitution du parcours :

- 4 boucles identiques d'une longueur de 59.525 Km

Par boucle, 3 étapes de classement :

EC 1 : La Senne 8.100 Km (En ligne) – (100 % asphalte)

EC 2 : Le Scaubecq 12.660 Km (En ligne) – (100 % asphalte)

EC 3 : Le Calvaire 12.760 Km (Etape Show) – (100 % asphalte)

Total : 238.100 Km, dont 134.080 Km d'ES, comprenant 100% d'asphalte

Les concurrents des Divisions **Prov'Historic's**, et de la Division **Histo-Démo** parcourront la totalité des "Étapes", boucles et ES de l'épreuve.

Les Divisions **PH** prendront le départ **avant** les concurrents des autres Divisions.

La Division **Histo-Démo** prendra le départ **après les autres Divisions**

4.4. "Super Rallye Intégral" (Voir Art. 13.15.1. du RPR)

Les concurrents ayant abandonné en cours d'épreuve pourront, si cela leur est possible, réintégrer la course **au départ de l'une des boucles** suivantes, après avoir obtenu l'aval conjoint de la Direction de Course, de la Commission Technique et de la Commission sportive de l'épreuve.

Les concurrents qui, ayant abandonné et qui, pour poursuivre l'épreuve en super rallye, doivent être "dépannés" sur le routier pour rallier le départ de la boucle suivante, devront **préalablement** en aviser la direction de course par téléphone, afin d'éviter tout problème de réclamation pour une assistance illicite.

Ils pourront, ainsi, poursuivre la course et être repris à son classement final, pour autant qu'ils terminent l'épreuve et rentrent, **après la dernière ES de la dernière boucle, sans aide extérieure** au parc fermé final. Ceci signifie que la dernière boucle devra se dérouler sans encombre, plus aucun redépart ne pouvant avoir lieu après le départ de celle-ci.

Pour chacune des EC de l'épreuve non parcourues ou non terminées par eux, le meilleur temps réalisé dans le classement général où ils sont repris, leur sera appliqué, majoré de 10 minutes

Si le concurrent qui a sollicité, auprès de la Direction de Course, le recours au "Super Rallye Intégral" dans les règles édictées, devait, après réparation ou non (même sans aide extérieure), être en mesure de réintégrer la course sans avoir "manqué" une seule ES, le temps réellement réalisé dans l'ES disputée avant la demande de SRI serait, alors, d'office remplacé par le temps "SRI" (càd meilleur temps réalisé + 10 minutes) uniquement à condition que celui-ci soit supérieur au temps réellement réalisé par le concurrent dans cette ES (Voir N.B. encadré, ci-dessous).

L'ordre des départs après réinsertion des concurrents « repêchés » (après accord de la CT et des CS) est laissé à l'appréciation de la DC.

Ces pénalités ne rentrent pas en compte pour le calcul du délai de mise hors course.

N. B. : Quel que soit le cas de figure, aucun concurrent ne peut tirer avantage de cette situation de "Super Rallye Intégral". En cas de manœuvre frauduleuse imaginée à cette fin, la mise hors course sera immédiatement prononcée et un rapport sera transmis par les Commissaires Sportifs, au CA de l'ASAF qui prendra les sanctions adéquates.

Art. 5. Engagement

5.1. Procédure

La demande d'engagement et la fiche des "Vérfications" adéquate, doivent être complétés sur la plateforme « Engagements en ligne » de l'ASAF, via son site Internet www.asaf.be. La photocopie des licences de l'équipage pourra également y être générée.

Le montant des frais d'engagement cumulés devra OBLIGATOIREMENT parvenir à l'organisateur par virement bancaire au crédit du seul compte suivant et s'y trouver en dépôt endéans les mêmes délais que ceux de l'engagement en ligne, repris dans l'encadré ci-dessous.

Passé ces délais, il ne sera PLUS possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription

N° : be31 0014 1732 1055..... Intitulé : Braine Auto Club ASBL...

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

(Attention aux délais bancaires).

- Entre le 07/05/2024 et le 09/06/2024 avant 18 H 00, période durant laquelle le "droit simple" sera d'application
- au plus tard, le 11/06/2024 avant 12H00, ce qui entraînera une majoration automatique et obligatoire du droit (+ 20%) ;
- au plus tard le 13/06/2024 avant 12H00, ce qui entraînera une majoration automatique et obligatoire du droit (+ 30%)

N.B. : Aucun envoi postal ni courriel ne sera accepté.

5.2. Copies des licences

En vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les équipages (pilotes et co-pilotes) sont **impérativement tenus, s'ils ne possèdent pas « d'espace personnel » dans la base de données ASAF**, de téléverser, lors de leur inscription en ligne, une **copie (au format JPEG), de leurs licences** (VAS/Étrangère), en cours de validité (càd année 2024).

Tout engagement reçu sans cette annexe sera considéré comme NUL et ne sera pas traité

5.3. LICENCES

La licence nécessaire pour participer à l'épreuve tutélaire, doit être de type "**annuel**", du niveau requis, en cours de validité et avoir été émise par l'ASAF ou par la VAS **sauf pour les équipages engagés dans la Division Histo/Démo dans laquelle il est possible de concourir avec un TP-L.**

La demande de "TP-L" doit :

Etre introduite en ligne en même temps que les documents d'inscription à l'épreuve pour laquelle il est sollicité et le montant du droit (20€) est à ajouter à celui de l'engagement ;

L'épreuve étant inscrite au **calendrier OPEN (ENPEA)**, elle est ouverte aux **licenciés étrangers** porteurs d'une licence "Nationale" ou "Internationale", **à la condition** qu'une attestation délivrée par leur ASN de tutelle, de participer à l'épreuve concernée, soit jointe à leur engagement (Voir Art. 2.1.2, du RSG).

N.B. : Une **autorisation permanente** de l'ASN, figurant sur la licence est acceptable également.

Ces participants étrangers seront, alors admis au départ sous le couvert de leur seule licence **étrangère.**

Ni l'organisateur, ni la Fédération ASAF ne pourront être rendus (même moralement) responsables du refus d'un candidat-participant qui n'entrerait pas dans les conditions d'admission pour obtenir une licence ou parce qu'il n'aurait pas reçu de son ASN, l'autorisation de participer à cette épreuve, pourtant reprise au calendrier ENPEA belge.

Attention aux délais nécessaires afin de réaliser vos démarches administratives.

5.4. Nombres maximaux d'engagés

A) Divisions obligatoires

Le nombre de participants est limité à 140 en ce qui concerne le cumul des Divisions 1, 2, 3, 4, PH Classic et PH S/R

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes 28 concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 140 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

B) Divisions facultatives

Le nombre des participants en Histo-Démo est limité à 10.

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisées dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera également intégralement et strictement appliquée ici.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 2 concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 10 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (IMPORTANT : Voir Art. 5.1 et 5.2 du RPR).

Le nombre cumulé des participants admis au départ s'élève donc à 150

Remarque importante

Si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une ou dans l'autre catégorie n'est pas atteint, le **nombre des participants acceptés dans l'autre pourra être dépassé, jusqu'à concurrence du nombre cumulé, repris ci-dessus.**

5. Frais d'inscription. (Voir Art. 3.11, du RSG des Prescriptions ASAF)

- Le paiement du droit d'engagement se fera **UNIQUEMENT** par virement bancaire **et ce, pour un seul équipage.**
- **Le paiement, en espèces, au secrétariat, la veille de l'épreuve, est dorénavant interdit. Il ne sera donc plus autorisé de s'inscrire sur place.**
- Le virement précisera clairement les noms de l'équipage. Pour rappel : le **premier pilote** est considéré comme étant le concurrent et donc, le seul ayant droit sur l'engagement quel que soit l'origine du virement des droits de participation.
- En cas de non-respect de cette procédure l'équipage concerné perdra le bénéfice de son engagement. Il sera remboursé et devra repayer dans les formes pour être enregistré, s'il reste des places disponibles !
- Ces dispositions sont d'application dès l'ouverture de la période d'engagement. Le constat de la régularité de la procédure est de la compétence du Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve.

A partir de 2024, les montants d'engagement sont libres (laissés à l'appréciation des organisateurs)

- Le droit d'engagement pour les **Div. 1, 2 et 3** s'élève à **400 €**
- Le droit d'engagement pour la **Div. 4** s'élève à **450 €**
- Le droit d'engagement pour les **Div. Prov'Historic** (PH Classic et S/R) s'élève à **330 €**
- Le droit d'engagement pour la **Div. Histo-Démo** s'élève à **300 €**
- Si le concurrent **refuse la publicité** de l'organisateur, ces droits pourront être majorés de **25%**, (y compris pour les divisions "Prov'historic's" et "Histo-Démo"), **majoration calculée sur les prix déjà éventuellement majorés pour inscription tardive** - Voir art. 5 du RTG et 5.1 ci-avant, du présent règlement).

La mention de ce refus devra figurer sur le bulletin d'engagement et le complément de droit de participation devra être ajouté au virement reprenant ledit droit

5.6. Remboursements

1. Remboursement lorsque le nombre limité d'engagés est atteint

Un concurrent inscrit régulièrement et qui :

- a) ne serait repris ni sur la liste des concurrents acceptés, ni sur celle des réservistes (**soit, qu'il ne l'aurait pas souhaité, soit que le chiffre maximum serait déjà atteint**), se verrait remboursé de la totalité de ses droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- b) ayant accepté d'être réserviste, ne serait pas autorisé à prendre le départ, se verrait **automatiquement** remboursé de **80%** des droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'épreuve.

2. Remboursement en cas d'annulation

- En cas d'annulation de l'épreuve, les concurrents se verront remboursés de la totalité de leurs droits d'engagement dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- Si l'annulation de l'épreuve est consécutive à un cas de force majeure imprévisible ou inattendu (catastrophe naturelle, événements extérieurs fortuits, etc.) jugé comme tel par le Collège des Commissaires Sportifs, l'organisateur pourra conserver un montant égal à 20 % du droit d'engagement, si l'épreuve n'a pas débuté.
- Si elle a débuté, il pourra conserver la totalité des droits.
- Toutefois, le cas échéant, la partie de l'engagement qui aurait dû être affectée au paiement des primes d'assurances (et qui ne seront pas dues à l'assureur), devra être restituée aux concurrents.

3. Remboursement dans les autres cas (Voir Art. 9.5 du RSG – IMPORTANT)

Tout concurrent engagé (ayant donc payé la totalité des droits d'engagement) et qui ne pourrait prendre part à l'épreuve **pour un cas de force majeure (à justifier**)** DOIT signifier son désistement par écrit à l'organisateur (Fax, SMS ou mail, autorisés) et ce, avant la fin de la période d'inscription à droits simples, reprise ci-dessus.

A cette seule condition, il se verrait :

- a) remboursé de l'intégralité des montants versés (et ce, dans les 30 jours suivant la fin de

l'épreuve), pour autant que la signification de ce forfait parvienne à l'organisateur avant la fin de la période d'engagement à droits simples ;

- b) remboursé de la moitié des montants versés (dans le même délai que ci-dessus) si la signification du forfait parvient à l'organisateur après la clôture des engagements à droits simples mais avant le moment de l'ouverture du secrétariat de l'épreuve.

Si ce désistement intervient après l'ouverture du secrétariat de l'épreuve, les droits d'engagement payés resteront la propriété de l'organisateur.

** En cas de litige concernant la réalité du cas de force majeure, c'est le CA de l'ASAF qui tranchera sans appel.

5.7. Attribution des numéros (voir Art. 7, du RPR)

L'attribution et l'affichage des numéros de départ auront lieu le 11/06/2024, à 20 (heure), à Café le New Sport – 0478/901347 Sandra Mary - Permanence jusqu'à : 21 h

Les numéros, en Divisions 1, 2, 3 et 4, seront attribués de **1 à 200** ; en Division PH – S/R, de **201 à 250** ; en Division PH - Classic, de **251 à 299** ; en Division Histo-Démo, à partir de **300**,

Il est à noter que les concurrents des Divisions **PH Classic** et **PH S/R** peuvent être **mélangés**, dans l'**ordre des départs**, selon leur niveau de performances présumé mais qu'ils doivent conserver le numéro qui leur a été attribué, spécifique à leur Division.

Art. 6. Reconnaissance – Ravitaillement - Assistance

A) Reconnaissance (voir Art 9 du RPR)

La reconnaissance du parcours devra se faire UNIQUEMENT, le 15 juin 2024 de **10h à 19h**.

Elle devra être effectuée avec des voitures banalisées et identifiables par l'organisateur.

Lors des reconnaissances et des "liaisons", le PORT DU CASQUE EST INTERDIT

A méditer : A chaque fois que quelqu'un contrevient aux règles en matière de "reconnaisances", il apporte un argument supplémentaire à la thèse de ceux qui veulent voir interdire les rallyes. Si l'envie vous vient d'enfreindre ces règles, demandez-vous, avant de passer à l'acte, si, vraiment, vous voulez être, ne serait-ce qu'en partie, responsable de la disparition de votre sport préféré.

Des juges de faits, dont l'identité suit, seront affectés à la surveillance des reconnaissances, AVANT, pendant et APRES le timing autorisé. Leurs jugements, entérinés par les Commissaires sportifs présents à l'épreuve, seront sans appel.

N.B. : Les licenciés qui supposent être amenés à emprunter le parcours pour une raison valable, ont donc intérêt, pour éviter tout malentendu, à se faire connaître auprès de l'organisateur.

Identité et attributions des juges de faits :

Eddy Limbourg, Georges Mary, l'équipe des Motard de la Haute Senne, Emmanuel Wilmet, Frédéric Dumont, Frédéric Leemans

B) Ravitaillement (Voir Art. 2.1.4, du RPR)

Lors de chacune des 4 boucles

Entre le TRC de l'EC 2 et l'assistance (Pompe Q8 Chaussée de Mons à Braine-le-Comte)

C) Assistance (voir Art. 17 du RPR)

Lors de l'épreuve, les assistances se feront obligatoirement aux seuls endroits autorisés.

Il est donc clairement entendu qu'en dehors des zones d'assistance **délimitées par les panneaux idoines**, seules, des réparations ou mises à niveau effectuées par les membres de l'équipage, utilisant du matériel ou des produits embarqués et avec les moyens du bord, seront autorisés (sauf ravitaillements en air, eau, huile, carburant, auprès des stations-service autorisées par le règlement particulier de l'épreuve).

ATTENTION : Tout embarquement de carburant à bord de la voiture dans des bidons mobiles est INTERDIT.

En cas d'infraction à ces règles, la mise hors course sera immédiatement prononcée.

D) Zone d'assistance dite "Zone-Pneus"

La possibilité devra obligatoirement être donnée, aux concurrents, de changer les 4 roues, à un endroit désigné par l'organisateur, situé entre le parc fermé (de regroupement ou de départ) et le CH de départ de la première ES de chaque boucle (création éventuelle d'une zone d'assistance ou précision dans le Road-Book). Si la finalité première de cette possibilité est celle du changement des pneumatiques après un séjour plus ou moins long dans une zone de regroupement ou de parc fermé de départ, il n'y est pas interdit de procéder aux autres opérations autorisées dans les zones d'assistance traditionnelles. Cette faculté d'assistance appartient aux concurrents de toutes les Divisions et la zone éventuelle d'assistance leur est également accessible.

Des CH d'entrée et de sortie de cette zone d'assistance, ainsi que les panneaux idoines autorisant et interdisant la pratique de l'assistance, seront **OBLIGATOIREMENT** installés. La durée du service dans cette zone, (qui sera répertoriée sur la feuille de Route et dans le Road-Book) sera au minimum, de 5 minutes.

ATTENTION : Toutes les zones d'assistance sont pourvues d'un CH IN et d'un CH OUT.

IV CENTRE DE L'EPREUVE (voir plan d'accès)

Art. 7. Parc fermé

7.1. Parc Fermé de Départ (Voir Art. 15.1 du RPR)

Situation du parc fermé de départ : Grand-Place de Braine-le-Comte

7.2. Parc Fermé d'Arrivée (Voir Art. 15.2. du RPR)

Dès leur arrivée, en fin d'épreuve, les voitures seront stationnées dans un parc fermé, **sous peine d'exclusion**. Les équipages seront tenus de l'évacuer immédiatement. Les voitures y seront tenues, à la disposition des organisateurs et officiels en vue de subir un éventuel contrôle de conformité ou y être "plombées". Elles y resteront maintenues jusqu'au moment se situant 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent de la catégorie*. L'heure précise de ce moment, qui est celui où les voitures pourront être extraites du PF, sera affichée par l'organisateur au tableau officiel. **Le retrait prématuré de la voiture du PF aura pour conséquence, l'exclusion.**

*(catégorie PH Classic et PH S/R, d'une part - Catégorie Divisions 1, 2, 3 et 4, d'autre part)

Art. 8. Vérifications techniques (voir Art. 3, du RPR)

N.B. : Une copie de tous les documents de bord de la voiture devra être déposée par les concurrents, lors de leur passage a Vérifications Techniques de l'épreuve.

Les VT préliminaires générales, auxquelles seront soumises **TOUTES les voitures de TOUTES les Divisions**, auront lieu le 15/06/2024 à partir de 14 heures, suivant l'heure indiquée sur le document qui sera préalablement transmis aux concurrents, par mail et qui sera également édité sur le site internet ou le FB de l'organisateur.

Emplacement : Grand-Place de Braine-le-Comte sous le chapiteau

Les vérifications techniques **complémentaires** auront lieu le 16/06/2024 entre 6h45 et 07h00.

Emplacement : Sous le chapiteau de la Grand-Place de Braine-le-Comte

Seuls les équipages qui en auront obtenu l'autorisation expresse de la part de l'organisateur, pourront s'y présenter pour une première vérification.

Passé ce délai, tout équipage qui ne sera pas en ordre se verra refuser le départ de l'épreuve.

Rappel : Si un véhicule a été refusé lors des "VT" préliminaires générales préalables à l'épreuve il est interdit d'en présenter un autre en remplacement aux vérifications complémentaires éventuelles, précédant immédiatement le début de la course (voir Art. 3.8, du RPR).

N.B. : Le paiement de toutes les opérations pourra se faire via l'appareil SUM UP de l'ASAF ou en espèces.

Les éventuelles VT finales (ou approfondies, en cours d'épreuve) se dérouleront à l'emplacement ci-après désigné : *Garage Goffaux Chaussée de Bruxelles 61 - 7090 Braine-le-Comte*

Les VT obligatoires en cas d'accident ou d'abandon

Si, lors d'une compétition, un véhicule abandonne ou subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit (même sans dégâts causés apparents), il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route :

Grand-Place de Braine-le-Comte près des contrôleurs technique qui seront dans leurs camping-car

Art. 9. Vérifications administratives

Il est impératif que les engagements rentrés soient complets. Tout engagement incomplet sera considéré comme nul.

RAPPEL : Le co-équipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division "HISTO - DEMO", doit avoir atteint l'âge de **18 ans**.

Aucune dérogation ne sera accordée, même en cas de filiation entre le conducteur et son co-équipier.

D'autre part, aucun passager, autre que le co-équipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation tutélaire.

Toute modification de l'engagement devra impérativement être communiquée par e-mail grenouillesandra@gmail.com, **ou par intervention sur la plate-forme en ligne de l'ASAF, AVANT le vendredi 14/06/2024 à 12h00**. En cas de modification relative à l'identité de l'un des concurrents, un engagement complet dûment signé par les 2 participants sera impérativement renvoyé endéans ce délai **ou modifié sur la plate-forme d'engagement en ligne de l'ASAF**.

Passé ce délai, tout équipage qui ne sera pas en ordre se verra refuser le départ de l'épreuve.

L'organisation des Vérifications Administratives et celle de la distribution des Road-books sont laissées à l'appréciation des organisateurs.

Les Commissaires Sportif procéderont au contrôle des documents ((Licences + permis de conduire + cartes identité + certificats divers). Un contrôle systématique n'est pas indispensable. Il pourra être remplacé par des contrôles aléatoires qui pourront se faire lors des Vérifications Techniques ou pendant la durée de l'épreuve (reconnaisances comprises). L'équipage tiendra donc, en permanence, ces documents à disposition des officiels.

Art. 10. Devoirs des Concurrents en cas d'accident

Si, lors d'une compétition, des concurrents occasionnent des dégâts, ceux-ci, quels qu'ils soient, devront être déclarés dans la demi-heure après l'arrivée du véhicule en fin de section (en fin de boucle).

V. DOTATION

Art. 11. Proclamation des résultats – Remise des trophées

- Le classement final sera affiché sur le tableau d'affichage (Voir art. 12 ci-après) de la Direction de Course et officialisé, endéans les délais réglementaires, par les Commissaires sportifs. Il sera, en outre, publié sur le site internet de l'organisateur et/ou sur sa page Facebook.
- Les résultats OFFICIELS se trouveront sur le site de l'ASAF le lendemain de la manifestation, au plus tard à 17h00
- La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront le 16/06/2024 à 22 heures *Sous le chapiteau de la Grand-Place*
- Des prix et trophées seront distribués **successivement**, comme suit :
 - Prix Charlotte Canone , Prix du Spectacle
 - Prix Ludovic Dethaye, 1^{er} écaussinnois
 - Prix Cédric Crohin, Best performer (Division 4)
 - *Prix Didier Demol , Coupe du Président*
 - Premier "Master" au classement général en PH S/R
 -) Première dame au classement général PH S/R
 - 3 premiers de la Division PH S/R
 - Premiers de chaque classe de la Division PH S/R (21 – 22 et 23)
 - Premier "Master" au classement général en PH Classic
 - Première dame au classement général PH Classic
 - 3 premiers de la Division PH Classic
 - Premiers de chaque classe de la Division PH Classic (17-18 et 19)
 - Premier "Master" au classement général en Division 4
 - Première dame au classement général Div. 4
 - Inter-écuries : (*voir Art 11 du RSG*) (calculé sur le classement de la Division 4)
 - 3 premiers de la Div. 4 (pilotes et co-pilotes)
 - Premiers de chaque classe de la Div. 4 (pilote et co-pilote)
 - Premier "Master" au classement général en Div. 1-2-3 confondues
 - Première dame au classement général Div. 1-2-3 confondues
 - Inter-écuries : (*voir Art 11 du RSG*) (calculé sur le classement des Div.1-2-3, confondues)
 - 5 premiers du classement des Div. 1-2-3 confondues (pilotes et co-pilotes)
 - Premiers de chaque classe des Div. 1-2-3 (pilote et co-pilote)

VI. POINTS DE CONTACT

Art. 12. Permanences

- Jusqu'au 14/06/2024 à 19 heures :
 - *Limbourg Eddy, Clos des Fauvettes 4, 7060 Soignies 0477/995725*
 - *Mary Sandra Clos des Fauvettes 4, 7060 Soignies 0478/901347*
- A partir du 15/06/2024 à 9 heures :
 - *Mary Sandra, Grand-Place 15 7090 Braine-le-Comte 0478/901347*

Art. 13. Tableau d'affichage

Voir site internet Sportity HTS2024

Devant l'ancien hotel de ville sur le grand-place de Braine-le-Comte

VII. DIVERS

- A) Road-book d'assistance. Panonceaux "assistance" (Voir Art. 17, du RPR)
 - B) Programmes au bar du chapiteau Grand Place de Braine-le-Comte
 - C) Restauration, Hôtels.
- Voir site de l'office du tourisme de Braine-le-Comte

VIII. APPROBATIONS

Art. 14.

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, les textes des dernières Prescriptions de l'ASAF seront d'application.

Art. 15.

Tous les cas non prévus, tout litige et toute contestation seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des CS.

Le présent règlement a été approuvé par :

Jussiant, Marvin, pour la CSAP. Hainaut, Lic. N° 231, en date du 5 mai 2024.

Bario, Katty, pour le Secrétariat de l'ASAF, Lic. N° 11, en date du 6 mai 2024.

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

Walbreq, Laurent, Inspecteur-Sécurité, Lic. N° 22, en date du 10 avril 2024.

Votre inscription doit se faire en ligne uniquement.
Tous les documents annexes s'y rapportant seront automatiquement générés par l'application "engagement en ligne" et vous seront transmis par courriel dès que la procédure sera complètement et officiellement finalisée.

